

ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Reçu en préfecture le 12/12/2024



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement Publié leif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territori (IID::971+249710047-20241129-2024_11_291-AU

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU





Table des matières

1.	Cara	térisation technique du service		4
	1.1.	Présentation du territoire desservi		4
	1.2.	Mode de gestion du service		4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)		
	1.4.	Nombre d'abonnés		
	1.5.	Volumes facturés	. Erreur! Source du renvoi introuva	ble.
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents		7
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels		
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)		
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées		9
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration	(D203.0)	15
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'é		
	1.10.	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épur	ation	15
2.	Tarif	cation de l'assainissement et recettes du service		16
	2.1.	Modalités de tarification		
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)		
	2.3.	Recettes		
3.		ateurs de performance		
٥.	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement colle		
	3.1.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de		
	3.2.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)		
	3.3. 3.4.	Conformité des équipements des stations de traitements de stations de stati		
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épurat		
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes		
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux d		
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	•	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de colle		
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épu		
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256		
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédent	•	
	3.14.		. Erreur! Source du renvoi introuva	
4.		cement des investissements		
٠.		Montants financiers		
	4.1. 4.2.	Etat de la dette du service		
	4.2. 4.3.	Amortissements		
	4.3. 4.4.			33
		Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer		25
	4.5.	ances environnementales du service et montants prév		
		Présentation des programmes pluriannuels de travau dernier exercice		
_				
5.		ns de solidarité et de coopération décentralisée dans		
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de s		
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-		
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs		38



ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

1.1.

Le service est géré au niveau ☐ commu ☐ interco											
Nom de la collectivité : Communau	té de Communes de Marie-Galante (CCMC	5)									
Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif											
• Caractéristiques (commune, EPCI e	t type, etc.) : Communauté de communes										
• Compétences liées au service :		0:	Non								
		Oui	Non								
	Collecte	$\overline{\checkmark}$									
	Transport	\square									
	Dépollution										
	Contrôle de raccordement										
	Elimination des boues produites										
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement										
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses										
• Territoire desservi (communes adh Marie-Galante, Grand-Bourg, Saint	nérentes au service, secteurs et hameaux -Louis	desservis,	etc.) : Capesterre-de-								
• Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non									
• Existence d'un zonage	☐ Oui, date d'approbation* :	🛛 Non	ı								
• Existence d'un règlement de service	e 🛛 Oui, date d'approbation* : 23/06/202	23 🗌 Nor	1								
1.2. Mode de gestio	n du service										

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

Nature du contrat :

Nom du prestataire : KARUKER'Ô
Date de début de contrat : 01/01/203

• Date de fin de contrat initial: 30/06/2033

- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert habitants au 31/12/2023 (3 243 au 31/12/2022).

Commentaire: En l'absence de zonage approuvé, la donnée n'est pas connue.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 991 abonnés au 31/12/2023 (1 985 au 31/12/2022).

Commentaire: Nombre d'abonnés = 1991 (donnée RAD)

Publié le



La répartition des abonnés par commune est la suivante

ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

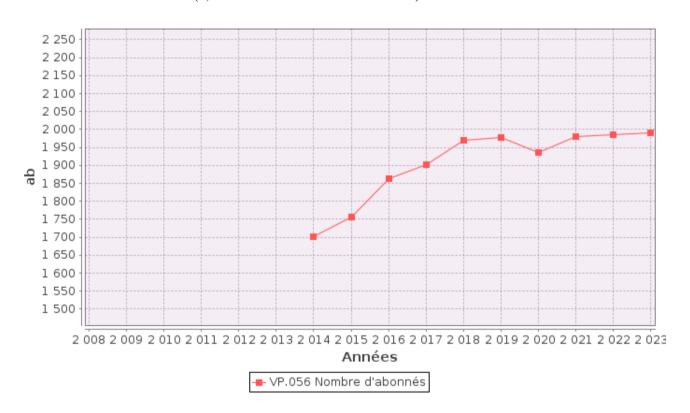
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Capesterre-de-Marie- Galante					
Grand-Bourg					
Saint-Louis				·	
Total	1 985			1 991	0,3%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : _____.

Commentaire: Donnée non renseignée car zonage établi mais non encore soumis enquête publique

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 60,3 abonnés/km) au 31/12/2023. (63,62 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de _____ habitants/abonné au 31/12/2023. (1,63 habitants/abonné au 31/12/2022).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux	189 203	177 782	-6%

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Berger

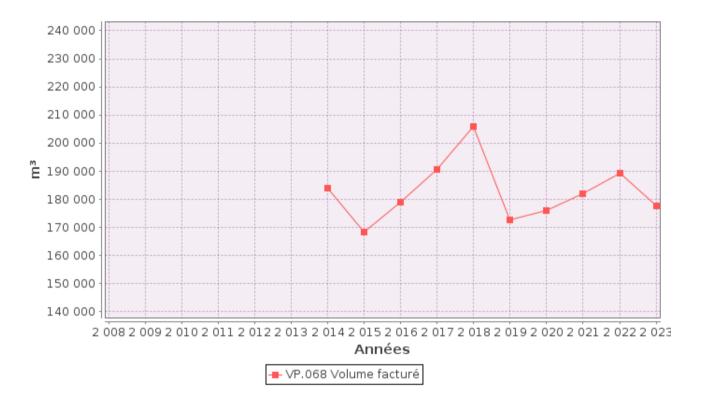
Publié le

ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

abonnés

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la poliution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire: RAD page 84



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Volumes importés depuis			Variation en %
Volumes importés depuis			Variation en %

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2023 (0 au 31/12/2022).

Commentaire: RAD page 13

Reçu en préfecture le 12/12/2024



Publié le Publié le (10) : 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

Linéaire de réseaux de collecte (hors bran transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 33,02 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (Commentaire : RAD page 25 (corrigé par délégataire)),

soit un linéaire de collecte total de 33,02 km (31,2 km au 31/12/2022).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

Reçu en préfecture le 12/12/2024



Publié le ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU



Le service gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

		C				uration \ 0797108								
Caractéristiqu	es générales													
Filière de traite	ment (cf. annex	e)			-									
Date de mise en	n service			01/0	1/2009									
Commune d'in	nplantation			Cape	Capesterre-de-Marie-Galante (97108)									
Lieu-dit														
Capacité nomin	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		200										
Nombre d'abonnés raccordés														
Nombre d'habi	tants raccordés													
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j											
Prescriptions	de rejet													
Soun	nise à	Autorisation en date du Déclaration en date du												
Milieu récep	oteur du rejet	Type de milieu récepteur Sol Nom du milieu récepteur												
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		;	et /	ou ou		Rendement (%)					
DE	$8O_5$					et		ou						
DO	CO				et Ou									
M	ES				□ et □ ou									
NO	GL					et		ou						
	ГΚ					et		ou						
	H					et		ou						
NI	H_4 ⁺				L	et		ou						
F	Pt				L	et		ou						
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge												
Confor				rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté				
Date du bilan 24h	Conformité	DB	SO_5	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	Pt			
<i>2</i> 4n	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %			
]					

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Reçu en préfecture le 12/12/2024

ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

Publié le



STEU N°2 : Station d'épuration Borée Code Sandre de la station : 079710800004

Caractéristiqu	ies générales												
Filière de traite	ement (cf. annex	e)			-								
Date de mise en	n service			01/0	01/01/2009								
Commune d'in	nplantation			Cape	sterre-	de-	Marie-Ga	alante (97	108)				
Lieu-dit													
Capacité nomin	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		250									
Nombre d'abor	nnés raccordés												
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j										
Prescriptions	de rejet												
C	-: \	Auto	orisation e	n date du									
Soun	nise à	☐ Déc	laration e	n date du									
Milian of and	4	Type de	milieu réc	epteur	Ea	u d	ouce de s	urface					
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	rav	vine	;						
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		;	et / ou				Rendement (%)			
DE	$3O_5$						et		ou				
DO	CO						et		ou				
M	ES						et		ou				
NO	GL					et ou							
N'	ГК						et		ou				
p	Н						et		ou				
NI	H_4^+						et		ou				
F	Pt						et		ou				
Charges rejeté	ées par l'ouvrag	ge											
			Confo	rmité du	rejet ei	n co	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DBO ₅ DCC			CO		M	ES	NO	GL	F	P t	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Reno	d	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



STEU N°3: Station d'épuration Les Basses

ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU Code Sandre de la station: 079711200002 Caractéristiques générales Filière de traitement (cf. annexe) Boue activée faible charge Date de mise en service 01/01/1988 Commune d'implantation Grand-Bourg (97112) Lieu-dit Capacité nominale STEU en EH (1) 500 Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j Prescriptions de rejet Autorisation en date du ... Soumise à Déclaration en date du ... Type de milieu récepteur Eau douce de surface Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur ravine Jeanot Concentration au point de Polluant autorisé et / ou Rendement (%) rejet (mg/l) DBO₅ et Ou **DCO** et ou **MES** et ou **NGL** et ou NTK et ou pН et ou NH_4^+ et ou Pt et ou Charges rejetées par l'ouvrage

				Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
Γ	Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt			
	24h		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



STEU N°4: Station d'épuration Bezard

ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU Code Sandre de la station : 079710800003 Caractéristiques générales Filière de traitement (cf. annexe) Date de mise en service 01/01/2009 Commune d'implantation Capesterre-de-Marie-Galante (97108) Lieu-dit Capacité nominale STEU en EH (1) 250 Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j Prescriptions de rejet Autorisation en date du ... Soumise à Déclaration en date du ... Type de milieu récepteur Eau douce de surface Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur mare Concentration au point de Polluant autorisé et / ou Rendement (%) rejet (mg/l) DBO₅ et ou **DCO** et ou **MES** et ou NGL et ou NTK et ou pН et ou NH_4^+ et ou Pt et ou Charges rejetées par l'ouvrage Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté DCO MES NGL Date du bilan Conformité DBO₅ Pt (Oui/Non) 24h Rend Rend Rend Rend Conc Rend Conc Conc Conc Conc mg/l % mg/l % mg/l % mg/l% mg/l %

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

STEU N°5: Station de Folle Anse Code Sandre de la station : 079711200001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue	Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en	n service			01/0	01/01/2006							
Commune d'in	plantation			Gran	d-Bourg	(97112)						
Lieu-dit												
Capacité nomir	nale STEU en E	2500)									
Nombre d'abor	més raccordés											
Nombre d'habi	tants raccordés											
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j									
Prescriptions	de rejet											
G		n date du										
Soun	nse à	Déc	laration e	n date du								
3.671		Type de	milieu réc	epteur	Eau	côtière						
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	baie	de Saint-L	ouis					
Polluant	autorisé	Conce	u point de ;/l)	;	et / ou			Rendement (%)				
DB	$8O_5$					et ou						
DO	CO					et ou						
M	ES				[et		ou				
NO	GL					et		ou				
N	ГК					et		ou				
p.	Н					et		ou				
NI	H_4^+					et		ou				
F	Pt .					et		ou				
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge										
			Confo	rmité du	rejet en o	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité			DO	CO	M	ES	NO	GL	F	P t	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	

Reçu en préfecture le 12/12/2024



STEU N°6 : Capesterre de MArie-Galante STP du Code Sandre de la station : 079710800001

ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)			-						
Date de mise en	n service				=						
Commune d'in	nplantation			Cape	sterre-de-	Marie-Ga	alante (97	108)			
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		1500							
Nombre d'abor	nnés raccordés										
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j											
Prescriptions de rejet											
g.		Auto	orisation e	n date du	•••						
Soun	nise á	☐ Déc	laration e	n date du							
		Type de	milieu réc	epteur							
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur							
Polluant	autorisé	Conce	ntration ar		;	et /	ou		Rendement (%)		
DE	$8O_5$				Г	et ou					
DO	CO					et		ou			
M	ES					et		ou			
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	${ m H_4}^+$					et		ou			
F	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DBO ₅ DCO		CO	M	ES	NO	GL	F	rt	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %



ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration Vidon (Code Sandre : 079710800005)		
Station d'épuration Borée (Code Sandre : 079710800004)		
Station d'épuration Les Basses (Code Sandre : 079711200002)		
Station d'épuration Bezard (Code Sandre : 079710800003)		
Station de Folle Anse (Code Sandre : 079711200001)		
Capesterre de MArie-Galante STP du Bourg (Code Sandre : 079710800001)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration Vidon (Code Sandre : 079710800005)	0,28	0,09
Station d'épuration Borée (Code Sandre : 079710800004)	0,29	0,13
Station d'épuration Les Basses (Code Sandre : 079711200002)	0,82	0,36
Station d'épuration Bezard (Code Sandre : 079710800003)	0,39	0,15
Station de Folle Anse (Code Sandre : 079711200001)	25,92	20,52
Capesterre de MArie-Galante STP du Bourg (Code Sandre : 079710800001)	1,2	0,26
Total des boues évacuées	28,9	21,5

Commentaire: RAD page 69

Reçu en préfecture le 12/12/2024



ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification 2.1.



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service :		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

	Envoyé en p	réfecture le 12/12/2024
	Reçu en pré	fecture le 12/12/2024
1/2	Publié le 023	Au 01/01/2024

Tarifs		Au 01/01/2	Au 01/01/2024 49710047-20241129-2024_11_291-AU
	Part de la colle		
Part fixe (€ HT/a	un)		
	Abonnement (1)	10 €	10 €
Part proportionne	elle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	0,1 €/m³	0,1 €/m³
Autre :		€	€
	Part du déléga	ntaire	
Part fixe (€ HT/a	an)		
	Abonnement (1)	90 €	94,28 €
Part proportionne	elle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	1,4 €/m³	1,467 €/m³
	Taxes et redev	rances	
Taxes			
	Taux de TVA (2)	2,1 %	2,1 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 €/m³	0,3 €/m³
	VNF rejet :	€/m³	€/m³
	Autre :	€/m³	€/m³

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité : Part fixe 1er semestre + part fixe second semestre : 5€+5€

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant au délégataire : Part fixe 1er semestre + part fixe second semestre : 47,140€+47,140€

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

>	Délibération du	/_	_/	effective à compter	du _	_/_	_/	fixant	les tar	ifs du	ı service	d'assainis	sement
	collectif.												
	Délibération du	/	/ e	effective à compter du	/	/	fixa	ant les fi	rais d'a	accès	au service		

- Délibération du __/__/__ effective à compter du __/_/__ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du __/__/ effective à compter du __/__/ fixant la participation aux frais de branchement.

Facture d'assainissement type (D204.0) *2.2.*



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

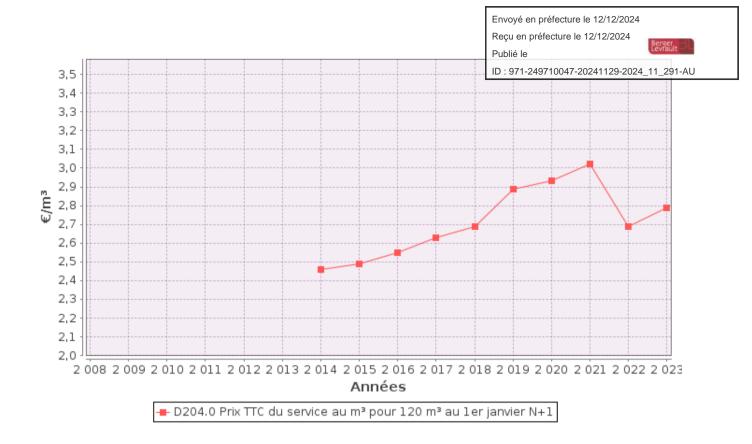
Publié le



l'INSEE (120 m³/an) sont : ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
	de la collectivité	114 01/01/2021 011 0	\ \text{ullusion cir } \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
Part fixe annuelle	10,00	10,00	0%
Part proportionnelle	12,00	12,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	22,00	22,00	0%
Part du délégataire (en	cas de délégation de serv	vice public)	
Part fixe annuelle	90,00	94,28	4,8%
Part proportionnelle	168,00	176,04	4,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	258,00	270,32	4,8%
Taxe	s et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Rejet :			%
Autre :			%
TVA	6,64	6,89	3,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,64	42,89	0,6%
Total	322,64	335,21	3,9%
Prix TTC au m ³	2,69	2,79	3,7%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

La facturation est effectuée avec une fréquence :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Capesterre-de-Marie-Galante		
Grand-Bourg		
Saint-Louis		

	semestrielle
П	trimestrielle

□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

annuelle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 466 913 € (____ au 31/12/2022).

Commentaire: RAD page 97 : recettes perçues en 2023

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de _____% des _____ abonnés potentiels (_____% pour 2022).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

nombre de points Valeur

Publié le ID: 971-249710047-20241129-2024_1

	nomore de points	vaicui	potentiel
PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX		
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des	oui : 10 points		
ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
points d'autosurveillance du réseau	non . o ponit		
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations	oui : 5 points	Oui	5
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non : 0 point	Oui)
considérée comme effectuée)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	i été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les	•		
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
de la précision des informations cartographiques			
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	0 à 15 points sous		15
l'inventaire des réseaux	conditions (1)	Oui	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des			
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
EDOCE D	0 > 15		
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous	69,9%	11
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	,	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	DE GESTION DES	RESEAU	X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux	0 à 15 points sous		
mentionne l'altimétrie	conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement,	oui : 10 points		10
refoulement, déversoirs d'orage,)	non: 0 point	Oui	
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements	•		
électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des	oui : 10 points		10
eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	non: 0 point	Oui	10
comme effectuée)	1		
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou	oui : 10 points		
l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif,			
désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de	oui : 10 points	Non	0
réseau	non : 0 point	1,011	
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel			
d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	oui : 10 points		
contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en	non: 0 points	Non	0
résultent	non . o point		
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de			
renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au	oui: 10 points	Non	0
moins 3 ans)	non : 0 point	14011	
,			
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	61
			l

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 61 pour l'exercice 2023 (61 pour 2022).

Commentaire: RAD page 13

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Reçu en préfecture le 12/12/2024



Publié le



3.3. Conformité de la collecte des effluents (Pa

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration Vidon	0,11		100
Station d'épuration Borée	1,08		100
Station d'épuration Les Basses	2,28		100
Station d'épuration Bezard	0,09		100
Station de Folle Anse	59,1		100
Capesterre de MArie- Galante STP du Bourg	1,61		100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (en 2022).

Commentaire: Saisie de l'indicateur P203.3 supprimée en 2022 dans le cadre de la refonte SISPEA

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



3.4. Conformité des équipements des stations usées (P204.3)

(unique

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration Vidon	0,11		100
Station d'épuration Borée	1,08		100
Station d'épuration Les Basses	2,28		100
Station d'épuration Bezard	0,09		100
Station de Folle Anse	59,1		100
Capesterre de MArie- Galante STP du Bourg	1,61		100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (_____ en 2022).

Commentaire: Saisie de l'indicateur P204.3 supprimée en 2022 dans le cadre de la refonte SISPEA.

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le **2007** 11. 291-AU

3.5. Conformité de la performance des ouvrag

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration Vidon	0,11		100
Station d'épuration Borée	1,08		100
Station d'épuration Les Basses	2,28		100
Station d'épuration Bezard	0,09		100
Station de Folle Anse	59,1		100
Capesterre de MArie- Galante STP du Bourg	1,61		100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (_____ en 2022).

Commentaire: RAD page 13

Commentaire: Saisie de l'indicateur P205.3 supprimée en 2022 dans le cadre de la refonte SISPEA.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024	
Reçu en préfecture le 12/12/2024	Rerger
Publié le	Levrault
ID : 071 240710047 20241120 2024	11 201 111

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		tMS
Yalariantian amiaala	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
To the Court on	Conforme	
Incinération	Non conforme	
Engage in a CTELL (I)	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
A 4	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si	ée comme une filière conforme si sa STEU dispose elle-même d'une	 i le service qui réceptionno
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s	ée comme une filière conforme si sa STEU dispose elle-même d'und	i le service qui réceptionne e filière conforme.
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si	sa STEU dispose elle-même d'une	 i le service qui réceptionno
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s	sa STEU dispose elle-même d'une	i le service qui réceptionne e filière conforme.
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s Station d'épuration Borée : Filières mises en oeuvre	Conforme Non conforme	i le service qui réceptionne e filière conforme.
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s Station d'épuration Borée : Filières mises en oeuvre	Conforme Conforme Conforme	i le service qui réceptionne e filière conforme.
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service de la convention de réception des effluents et si service de la convention d'épuration Borée : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	Conforme Non conforme	i le service qui réceptionne e filière conforme.
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service de la convention de réception des effluents et si service de la convention d'épuration Borée : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	Conforme Conforme Conforme Non conforme Non conforme	i le service qui réceptionne e filière conforme.
Compostage (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si substitution d'épuration Borée : Filières mises en oeuvre Compostage	Conforme Conforme Non conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme	i le service qui réceptionne e filière conforme.
Compostage (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception de récepti	Conforme Conforme Non conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme	i le service qui réceptionne e filière conforme.
Compostage Incinération Conversion vers une STEU d'un autre service peut être considér doues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si substitute de la convention de réception des effluents) et si substitute de la convention d'épuration Borée : Filières mises en oeuvre Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	Conforme Conforme Non conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme	i le service qui réceptionne e filière conforme.
Compostage (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si substitution d'épuration Borée : Filières mises en oeuvre Compostage	Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme Non conforme	i le service qui réceptionne e filière conforme.
Compostage Incinération Conversion vers une STEU d'un autre service peut être considér doues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si substitute de la convention de réception des effluents) et si substitute de la convention d'épuration Borée : Filières mises en oeuvre Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Non conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme	i le service qui réceptionne e filière conforme.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

0

Station d'épuration Les Basses : ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU Filières mises en oeuvre Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme 0 Tonnage total de matières sèches évacuées conformes Station d'épuration Bezard : Filières mises en oeuvre tMS Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes

Envoyé en préfecture le 12/12/2024	
Reçu en préfecture le 12/12/2024	Berger

Publié le **Station de Folle Anse:** ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU Filières mises en oeuvre Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme 0 Tonnage total de matières sèches évacuées conformes Capesterre de MArie-Galante STP du Bourg: Filières mises en oeuvre tMS Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération

Evacuation vers une STEU (1)

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes

Autre: ...

Non conforme

Non conforme

Non conforme

0

Conforme

Conforme

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =

TMS admis par une filière conforme

TMS total évacué par toutes les filières

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 0% (0% en 2022).

Commentaire: Pas de filière conforme / Filière de traitement des sous-produits de l'assainissement en cours de mise en œuvre / Filière provisoire en place pour 2023 et 2024

3.7. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et — si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public — dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 9

Commentaire: RAD page 150

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 27,3 par 100 km de réseau (28,8 en 2022).

Commentaire: Décalage entre donnée RAD page 150 et donnée RAD page 25

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



3.8. Taux moyen de renouvellement des résea



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0% en 2022).



Conformité des performances des équipe (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration =
$$\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} *100$$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
Station d'épuration Vidon	1	1	100	100
Station d'épuration Borée	1	1	100	100
Station d'épuration Les Basses	1	1	100	100
Station d'épuration Bezard	1	1	100	100
Station de Folle Anse	12	12	100	100
Capesterre de Marie- Galante STP du Bourg	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2022).

Commentaire: RAD page 71

Reçu en préfecture le 12/12/2024



3.10. Indice de connaissance des rejets au milie



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

	ention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la ère ne l'est	Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 4	O points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour	es secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour	es secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2022).

Commentaire: RAD page 13

3.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

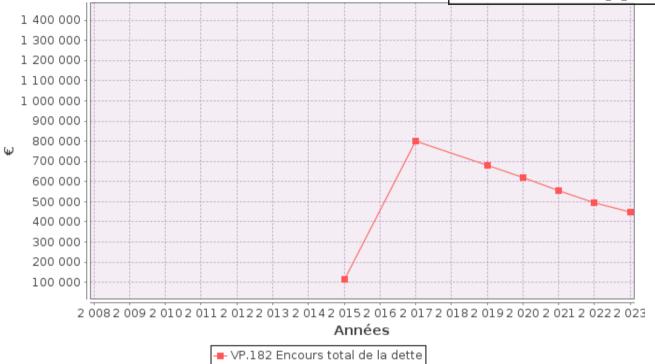
durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = encours de la dette au 31 décembre de l'exercice épargne brute annuelle

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en € Commentaire: Annexe 4A1.2 du CA 2023 = 449 953,96 €	494 196,95	449 953,96
Epargne brute annuelle en € Commentaire: Donnée CA 2023 2-A1,page 5 : 479 944,34 - 179 512, 76 = 300 431,58		300 431,58
Durée d'extinction de la dette en années		1,5

Envoyé en préfecture le 12/12/2024 Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le





3.12. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	43 617,44	48 894,15
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	483 346,5	504 428,44
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	9,02	9,69

3.13. Taux de réclamations (P258.1)

Envoyé en préfecture le 12/12/2024 Reçu en préfecture le 12/12/2024 Publié le



ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires y compris celles qui sont liées au règlement de service)

reglementaires, y compris celles qui sont liees au reglement de ser	vice).	
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues	[□] Oui	[□] Non
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 2		
Commentaire: RAD page 148		
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0		
taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors proposition proposition)}}{nombre total d'about proposition propos$	rix) laissant une trace écrite nnés du service	00
Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 1 pour 1000 ab	onnés (8,56 en 2022).	
Commentaire: RAD page 13		

34

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier	0	0
exercice budgétaire	Ü	Ü
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (monta Commentaire: Annexe 4A1.2 du CA 2023 =		494 196,95	449 953,96
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de	€ (€ en 2022)
---	-----	------------

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Montants prévisionnels en €

4.5. Présentation des programmes pluriannue par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID: 971-249710047-20241129-2024_11_291-AU

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu	demandes d'abandon de créance et en a accordé
1 520,91 € ont été abandonnés et/	ou versés à un fonds de solidarité (RAD page 90 (créances irrécouvrables)),
soit 0,0086 €/m³ pour l'année 2023	$(0,157 \in m^3 \text{ en } 2022).$

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €





6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 243	
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	28,9	21,5
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,69	2,79
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	61	61
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	0%	0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,157	0,0086